

# **LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL ET LE FÉDÉRALISME CANADIEN**



**par Jean-François Tremblay<sup>1</sup>**

Département de science économique, Université d'Ottawa  
jean-francois.tremblay@uottawa.ca



**PRÉSENTÉ AU COLLOQUE**

***Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du  
Canada***

**Université d'Ottawa  
Ottawa (Ontario) Canada  
9 au 11 mars 2006**

Version préliminaire / Ne pas citer



## **Introduction**

La question du déséquilibre fiscal est devenue une source de tension de plus en plus vive dans les relations fédérales-provinciales au Canada. Alors que le gouvernement fédéral accumule des surplus budgétaires substantiels depuis un certain nombre d'années, la plupart des gouvernements provinciaux sont confrontés à une croissance rapide de leurs dépenses, notamment en matière de santé, entraînant des déficits budgétaires imposants, ou au mieux, des équilibres budgétaires précaires. Plusieurs observateurs ont décrit l'écart entre les responsabilités de chaque niveau de gouvernement en matière de dépense et les revenus dont ils disposent pour y faire face comme étant un déséquilibre fiscal vertical, devant être rectifié par une réallocation des ressources fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Certains ont proposé une augmentation des transferts fédéraux aux provinces alors que d'autres privilégient davantage un transfert de l'espace fiscal, c'est-à-dire une plus grande décentralisation de la taxation vers les gouvernements provinciaux.

Évidemment, ces deux approches n'ont pas nécessairement les mêmes implications sur l'allocation effective des ressources fiscales, tant sur le plan vertical, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, que sur

---

<sup>1</sup> Département de science économique, Université d'Ottawa, 200 Wilbrod, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, courriel : Jean-Francois.Tremblay@uottawa.ca.

le plan horizontal, entre les gouvernements provinciaux eux-mêmes. Mais au-delà des enjeux d'équilibre budgétaire, la question du déséquilibre fiscal et les approches proposées pour y faire face reflètent aussi des tensions plus fondamentales entre différentes visions du Canada, dont celles privilégiées par le Québec d'une part, et par les minorités francophones hors Québec, d'autre part. En effet, les relations fiscales sont généralement au centre de la définition des rapports entre les niveaux de gouvernements d'une fédération et déterminent, dans une certaine mesure, la capacité des communautés sub-nationales à poursuivre leurs aspirations. Bien souvent par surcroît, les relations fiscales sont au cœur même de l'équilibre politique des fédérations, particulièrement celles où il existe plusieurs groupes ethniques, linguistiques ou culturels distincts<sup>2</sup>. Le Canada n'y fait pas exception.

Cet article présente certains des enjeux du déséquilibre fiscal et discute des conflits soulevés par les principales approches proposées pour rééquilibrer la fédération. La réallocation des ressources fiscales entre niveaux de gouvernement soulève des tensions, notamment, entre des objectifs d'efficacité économique et d'autonomie provinciale, et remet possiblement en question de façon plus générale le rôle du gouvernement fédéral dans la conduite des politiques économiques et sociales. Le malaise associé à la question du déséquilibre fiscal ramène également à l'avant-scène des relations fédérales-provinciales la question du fédéralisme asymétrique.

## **Le débat politique sur le déséquilibre fiscal**

L'origine du débat politique actuel sur le déséquilibre fiscal remonte essentiellement au budget fédéral de 1995, alors que le gouvernement fédéral a réduit de façon importante les montants versés aux provinces pour le financement de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'assistance sociale<sup>3</sup>. Le budget annonçait également que ces transferts seraient désormais réunis dans une seule enveloppe, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, dont le montant pour chaque province serait éventuellement déterminé au prorata de la population. Ces réductions des transferts aux provinces ont certainement contribué à la diminution rapide des déficits budgétaires du gouvernement fédéral et à la taille des surplus accumulés à partir de 1997, alors que la balance budgétaire consolidée des provinces a été beaucoup plus précaire, parfois positive, parfois négative.

---

<sup>2</sup> Bird, Richard et Robert Ebel, «Subsidiarity, solidarity, and asymmetry», Université de Toronto, Rotman School of Management, *ITP Paper* 0509, 2005, 24 p.

<sup>3</sup> Pour une synthèse de l'évolution du débat actuel sur le déséquilibre fiscal, de l'évolution des transferts fédéraux dans la période d'après-guerre et particulièrement à partir du budget fédéral de 1995, et des positions défendues par le gouvernement fédéral et par les provinces, voir Lazar, Harvey, France St-Hilaire et Jean-François Tremblay, «Vertical fiscal imbalance: myth or reality?», dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 135-187.

Les gouvernements provinciaux ont soutenu que ces réductions de transferts étaient beaucoup plus importantes, en terme relatif, que les coupures dans les dépenses de programmes du gouvernement fédéral, de sorte qu'ils avaient supporté une part disproportionnée de l'effort de rééquilibrage des finances publiques fédérales. Jusqu'à récemment, le gouvernement fédéral a nié l'existence d'un déséquilibre fiscal, soutenant que les gouvernements provinciaux ont accès à toutes les assiettes fiscales et peuvent choisir librement leurs taux de taxation.

Bien que l'existence même d'un déséquilibre fiscal soit controversée<sup>4</sup>, la plupart des observateurs s'entendent pour dire que les gouvernements provinciaux feront face, au cours des prochaines années, à des pressions croissantes du côté de leurs dépenses, notamment en matière de santé où la structure démographique implique une augmentation de la demande de services de plus en plus rapide, et une croissance relativement plus faible de leurs assiettes fiscales<sup>5</sup>.

Depuis le budget fédéral de 1995, les provinces ont fait front commun pour réclamer une hausse des transferts fédéraux, avec un certain succès. Certains observateurs ont plutôt proposé une réallocation de l'espace fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cette approche a également été adoptée par la commission Séguin, mise sur pied par le gouvernement du Québec, qui a recommandé le transfert de la taxe de vente fédérale sur les produits et services (TPS) aux provinces et, en contrepartie, l'élimination des transferts fédéraux aux provinces pour le financement de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'assistance sociale. Récemment, Poschmann et Tapp<sup>6</sup> ainsi que Smart<sup>7</sup> ont également proposé des transferts d'espace fiscal aux provinces sous diverses formes.

Ces deux approches distinctes à la question du déséquilibre fiscal ont des effets opposés sur l'*écart fiscal vertical*, c'est-à-dire sur le degré d'asymétrie entre les revenus de taxation et les dépenses de chaque niveau de gouvernement. D'un côté, une augmentation des transferts fédéraux implique le maintien, voir même le renforcement, de l'occupation fédérale de l'espace fiscal. À l'opposé, le transfert aux provinces d'une partie de la taxe de vente ou de points d'impôt sur le revenu des particuliers ou des entreprises, augmenterait la part des assiettes fiscales

---

<sup>4</sup> Des arguments niant l'existence d'un déséquilibre fiscal sont présentés, notamment, dans Matier, Chris, Lisa Wu et Harriet Jackson, «Analysing vertical fiscal imbalance in a framework of fiscal sustainability», Finances Canada, document de travail, no. 2001-23, 2001, 32 p., ainsi que dans Dahlby, Bev, «Dealing with the fiscal imbalances: vertical, horizontal, and structural», Institut C.D. Howe, document de travail, 2005, 35 p.

<sup>5</sup> Pour des prévisions sur la croissance à long terme des dépenses et des revenus de chaque niveau de gouvernement, voir Conference Board of Canada, *Fiscal prospects for the federal and provincial/territorial governments*, Ottawa, 2004, 33 p.

<sup>6</sup> Poschmann, Finn et Stephen Tapp, «Squeezing gaps shut: responsible reforms to federal-provincial fiscal relations», Institut C.D. Howe, *Commentary*, no. 225, 2005, 23 p.

<sup>7</sup> Smart, Michael, «Federal transfers: principles, practice, and prospects», Institut C.D. Howe, document de travail, 2005, 12 p.

occupées par les provinces. Ainsi, le choix entre ces deux approches équivaut, fondamentalement, à la détermination de l'écart fiscal vertical approprié dans la fédération canadienne.

## **Écart fiscal optimal et déséquilibre fiscal**

Le débat politique sur la question du déséquilibre fiscal a pris principalement une approche comptable, basée sur des comparaisons et des prévisions de l'évolution des transferts par rapport aux revenus et aux dépenses des gouvernements fédéral et provinciaux à travers le temps. Cependant, une telle approche ne permet d'évaluer l'optimalité des relations fiscales inter gouvernementales, ni même de définir le concept de déséquilibre fiscal de façon pertinente. Pour mieux comprendre les enjeux fondamentaux du déséquilibre fiscal et arriver à prescrire des éléments de solution, il est utile de prendre une approche plus normative en définissant le déséquilibre fiscal par rapport à une certaine conception de l'*écart fiscal optimal*, c'est-à-dire du niveau optimal d'asymétrie entre les dépenses et les revenus de taxation de chaque niveau de gouvernement.

Évidemment, plusieurs facteurs doivent être pris en compte dans la détermination de l'écart fiscal optimal, tant sur le plan de la répartition optimale des responsabilités en matière de dépenses qu'en matière de taxation. Mais puisque le débat actuel sur le déséquilibre fiscal porte surtout sur la répartition des fonds publics entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, il est convenable de prendre la répartition des responsabilités en matière de dépense comme étant donnée, essentiellement définie par les dispositions de la constitution. Par contre, les deux niveaux de gouvernement ont accès à presque toutes les assiettes fiscales. Les dispositions constitutionnelles ne déterminent donc pas l'écart fiscal vertical. Celui-ci est en fait endogène aux politiques budgétaires, c'est-à-dire qu'il est le résultat des décisions budgétaires interdépendantes des deux niveaux de gouvernement<sup>8</sup>. Il est généralement reconnu cependant, que la répartition optimale des responsabilités en matière de dépense est davantage décentralisée qu'en matière de taxation, et ainsi, que l'écart fiscal optimal est positif<sup>9</sup>.

De façon à définir l'écart fiscal optimal, il nous faut donc déterminer la répartition optimale de la taxation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cette répartition génère trois conflits importants. Premièrement, un conflit entre l'efficacité économique de la taxation, d'une part, et le niveau d'autonomie et d'imputabilité des gouvernements provinciaux, d'autre part. Deuxièmement, un conflit entre le degré d'asymétrie verticale dans

---

<sup>8</sup> Boadway, Robin, «Should the Canadian federation be rebalanced? a memo for Paul Martin», Université Queen's, 2003, 15 p.

<sup>9</sup> Des contributions importantes à la littérature sur les bénéfices économiques de la décentralisation des dépenses incluent, entre autres, Tiebout, Charles, «A pure theory of local expenditures», *Journal of political economy*, vol. 64, 1956, p. 416-424, et Oates, Wallace, *Fiscal federalism*, New York, Harcourt, Brace & Jovanovich, 1972, 256 p.

la répartition des revenus de taxation et des dépenses, et le niveau de déséquilibre horizontal. Finalement, un conflit entre les objectifs de redistribution fédéraux et provinciaux.

## **Efficacité économique versus autonomie provinciale**

La répartition de la taxation entre niveaux de gouvernement a un impact sur le coût économique de la taxation dans une fédération. Les taxes affectent un ensemble de décisions économiques, incluant entre autres, les décisions de consommation, d'investissement, d'offre de travail et de localisation. L'effet des taxes sur ces décisions détermine le coût de la taxation en terme d'efficacité économique. Les économistes définissent le coût total, incluant le coût en terme d'efficacité, associé au prélèvement d'un dollar additionnel de revenu de taxation comme étant le *coût marginal des fonds publics*. Si le coût marginal des fonds publics diffère d'un niveau de gouvernement à l'autre, une réallocation de l'espace fiscal du niveau de gouvernement pour lequel ce coût est le plus élevé vers l'autre niveau de gouvernement réduit le coût d'efficacité total de la taxation dans la fédération. Évidemment, l'effet de cette réallocation de l'espace fiscal sur les revenus de chaque niveau de gouvernement peut être compensé par un ajustement des transferts inter gouvernementaux.

Dans un sens restreint, on peut donc dire qu'il existe un déséquilibre fiscal si le coût marginal des fonds publics diffère d'un niveau de gouvernement à l'autre, ce qui implique que le coût économique de la taxation n'est pas minimisé pour la fédération dans son ensemble<sup>10</sup>. S'il y a chevauchement complet des assiettes fiscales entre niveaux de gouvernement, pourquoi alors le coût marginal des fonds publics pourrait-il être différent aux niveaux fédéral et provincial? Principalement parce que les assiettes fiscales sont mobiles entre les provinces. En effet, les décisions de localisation des entreprises, du capital et de la main-d'œuvre répondent, dans une certaine mesure, aux écarts de taux de taxation entre les provinces. Dans leur choix de politique fiscale, les gouvernements provinciaux prennent en compte l'effet de leurs décisions sur la localisation des facteurs de production, ce qui entraîne une certaine concurrence fiscale. De ce fait, la mobilité des facteurs augmente l'élasticité des assiettes fiscales provinciales et le coût marginal des fonds publics auquel font face les gouvernements provinciaux.

L'objectif de minimisation du coût marginal des fonds publics tend donc à favoriser une plus grande centralisation de la taxation. Par contre, un écart fiscal plus grand tend à réduire le niveau d'autonomie des gouvernements provinciaux, en augmentant leur dépendance à l'égard des transferts fédéraux. Une asymétrie importante entre les revenus de taxation et les dépenses de chaque niveau de

---

<sup>10</sup> Voir Dahlby, Bev et Sam Wilson, «Fiscal capacity, tax effort and optimal equalization grants», *Canadian journal of economics*, vol. 27, 1994, p. 657-672, Boadway, Robin et Jean-François Tremblay, «A theory of fiscal imbalance», *FinanzArchiv*, vol. 62, 2006, p. 1-27, ainsi que Dahlby, Bev, *op. cit.*, 35 p.

gouvernement peut également soulever des problèmes d'imputabilité<sup>11</sup>. L'écart fiscal optimal représente un compromis entre ces objectifs discordants.

Notons qu'un certain nombre d'arguments en terme d'efficacité économique peuvent également favoriser une plus grande décentralisation de la taxation et une réduction de l'écart fiscal vertical. Par exemple, le chevauchement des assiettes fiscales peut amener les gouvernements provinciaux à sous-estimer le coût marginal des fonds publics puisqu'une partie du coût économique de la taxation est implicitement transférée aux autres provinces. En effet, les gouvernements provinciaux ne prennent pas entièrement en compte l'effet de leur politique fiscale sur la taille de l'assiette fiscale fédérale<sup>12</sup>. Comme le démontre Michael Keen, ce problème tend à s'amenuiser si la taxation est davantage décentralisée<sup>13</sup>.

Également, la possibilité que le gouvernement fédéral soit incapable de s'engager de façon crédible sur une structure de transferts futurs peut créer un problème de « contrainte budgétaire souple » et amener les gouvernements provinciaux à prendre des décisions fiscales inefficaces, en anticipant une augmentation des transferts par rapport à ceux initialement annoncés<sup>14</sup>. Michael Smart note que les transferts aux provinces furent systématiquement revus à la hausse par rapport aux montants annoncés dans les budgets fédéraux au cours des dernières années, et soutient que cette instabilité des transferts reflète l'incapacité du gouvernement fédéral à s'engager de façon crédible dans ses relations fiscales avec les provinces<sup>15</sup>.

## **Asymétrie verticale versus déséquilibre horizontal**

Un écart fiscal vertical permet au gouvernement fédéral de réaliser une certaine redistribution inter régionale, soit de façon explicite par le régime de péréquation, ou de façon implicite par les transferts pour le financement de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'assistance sociale. Une réduction de l'écart fiscal vertical, qui s'accompagne nécessairement d'une certaine décentralisation de l'espace fiscal et d'une réduction des transferts fédéraux, tend à augmenter le niveau de déséquilibre horizontal étant donné les écarts importants de capacité fiscale entre les provinces. D'une part, un plus grand déséquilibre horizontal aurait pour effet d'accentuer la pression, déjà forte, sur le système de péréquation. D'autre part, une réduction des transferts pour le

---

<sup>11</sup> Poschmann, Finn et Stephen Tapp, *op. cit.*, 23 p.

<sup>12</sup> Voir Johnson, William, «Income redistribution in a federal system», *American economic review*, vol. 78, 1988, p. 570-573, Boadway, Robin et Michael Keen, «Efficiency and the optimal direction for federal-state transfers», *International tax and public finance*, vol. 3, 1996, p. 137-155, Keen, Michael et Christos Kotsogiannis, «Does federalism lead to excessively high taxes? », *American economic review*, vol. 92, 2002, p. 363-370, et Dahlby, Bev et Sam Wilson, «Vertical fiscal externalities in a federation», *Journal of public economics*, vol. 87, 2003, p. 917-930.

<sup>13</sup> Keen, Michael, «Vertical tax externalities in the theory of fiscal federalism», *International Monetary Fund staff papers*, vol. 45, 1998, p. 454-485.

<sup>14</sup> Boadway, Robin et Jean-François Tremblay, *op. cit.*, p. 1-27.

<sup>15</sup> Smart, Michael, *op. cit.*, 12 p.

financement de la santé, de l'éducation post-secondaire et de l'assistance sociale implique également une diminution de la redistribution inter régionale. La résolution du déséquilibre fiscal vertical et les déséquilibres horizontaux sont donc indissociables.

Puisque les capacités fiscales des provinces varient, il y a également des écarts dans le coût marginal des fonds publics entre les provinces. Il peut alors être justifiable, strictement sur la base de l'efficacité économique, d'utiliser la redistribution inter régionale pour minimiser les écarts dans le coût marginal des fonds publics et ainsi réduire le coût économique total de la taxation dans la fédération<sup>16</sup>.

Un écart fiscal vertical peut aussi servir de mécanisme d'assurance pour les provinces dont les assiettes fiscales peuvent être frappées par des chocs asymétriques<sup>17</sup>. Enfin, la redistribution inter régionale peut aussi contribuer à réduire la migration inefficace entre les provinces et générer une meilleure allocation de la main-d'œuvre<sup>18</sup>.

## **Solidarité sociale fédérale versus solidarité sociale provinciale**

La taxation et les principaux programmes de dépenses des gouvernements ont des effets très importants de redistribution entre individus. Certains des postes de dépense les plus importants des gouvernements provinciaux, tels que l'assistance sociale et la santé par exemple, sont en fait largement justifiés par des motifs de redistribution et de justice sociale. Notre préférence pour une plus grande centralisation ou décentralisation de la taxation dans la fédération, et pour la taille de l'écart fiscal vertical, dépend donc en partie de notre point de vue à propos de l'étendue du sentiment de solidarité sociale<sup>19</sup>. Si le sentiment de solidarité sociale s'exprime surtout à l'échelle nationale plutôt que provinciale, alors le niveau de redistribution devrait refléter les préférences de l'électorat exprimées au niveau fédéral, et vice-versa.

---

<sup>16</sup> Boadway, Robin et Jean-François Tremblay, *op. cit.*, p 1-27.

<sup>17</sup> Voir Persson, Torsten et Guido Tabellini, «Federal fiscal constitutions: risk sharing and redistribution», *Journal of political economy*, vol. 104, 1996, p. 979-1009, Lockwood, Ben, «Inter-regional insurance», *Journal of public economics*, vol. 72, 1999, p. 1-37, et Bordignon, Massimo, Paolo Manasse et Guido Tabellini, «Optimal regional redistribution under asymmetric information», *American economic review*, vol. 91, 2001, p. 709-723.

<sup>18</sup> Voir Boadway, Robin et Frank Flatters, «Efficiency and equalization payments in a federal system of government: a synthesis and extension of recent results», *Canadian journal of economics*, vol. 15, 1982, p. 613-633, et Boadway, Robin, Katherine Cuff et Maurice Marchand, «Equalization and the decentralization of revenue-raising in a federation», *Journal of public economic theory*, vol. 5, 2002, p. 201-228.

<sup>19</sup> Voir Boadway, Robin, «The vertical fiscal gap: conceptions and misconceptions», Université Queen's, 2002, 26 p., et Banting, Keith. et Robin Boadway, «Defining the sharing community: the federal role in health care», dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 1-77.

Un écart fiscal vertical substantiel peut être nécessaire pour atteindre des objectifs de redistribution fédéraux pour deux raisons principales. Premièrement, la structure du système de taxation, incluant le degré de progressivité, et de transferts aux individus a évidemment des effets de redistribution directs. L'atteinte des objectifs de redistribution fédéraux requiert donc une certaine centralisation de la taxation. Deuxièmement, étant donné la redistribution substantielle qui s'opère par l'entremise des programmes de dépense provinciaux, en matière de santé, d'éducation et d'assistance sociale notamment, la poursuite d'objectifs de redistribution fédéraux peut nécessiter une certaine uniformité de ces programmes, voir même l'imposition de normes nationales qui peuvent être illégitimes sans qu'une part importante du financement de ces programmes proviennent du gouvernement fédéral<sup>20</sup>.

### **Une solution asymétrique au déséquilibre fiscal ?**

L'écart fiscal optimal dépend donc d'une série de facteurs et ne peut qu'être défini de façon imprécise, d'autant plus qu'il puisse très bien varier à travers le temps. Il peut également être différent d'une province à l'autre, notamment si l'élasticité des assiettes fiscales varie entre les provinces. Quand à l'élasticité relative des assiettes fiscales, elle dépend en grande partie du degré de mobilité des facteurs de production, qui peut différer d'une province à l'autre pour diverses raisons.

Premièrement, la localisation de certains facteurs de production peut limiter la mobilité des facteurs complémentaires. Par exemple, la répartition inter provinciale des ressources naturelles détermine, au moins partiellement, la localisation des entreprises dont les activités dépendent de ces ressources. Toutes choses étant égales par ailleurs, on peut s'attendre à ce que l'impact des décisions fiscales des gouvernements provinciaux sur la migration des facteurs de production soit moindre dans les provinces où la structure industrielle est davantage spécialisée dans l'exploitation des ressources naturelles, et donc que le coût marginal des fonds publics perçu par ces gouvernements soit moindre.

Deuxièmement, il peut exister différents types de barrières à la mobilité des facteurs de production. Dans le cas du Québec, on peut évidemment penser qu'il existe des barrières linguistiques et culturelles à la mobilité inter provinciale de la main-d'œuvre. Des différences entre les provinces dans le système légal ou dans les institutions du marché du travail peuvent également limiter la mobilité de la main-d'œuvre et des entreprises. Ainsi, il n'est pas inconcevable que l'écart dans le coût marginal des fonds publics aux niveaux fédéral et provincial soit plus faible au Québec qu'en moyenne dans le reste du Canada, et donc que l'écart fiscal optimal soit également moindre. L'étendue du sentiment de solidarité sociale peut aussi varier entre les provinces, particulièrement si la composition ethnique, culturelle et linguistique de leurs populations diffère.

---

<sup>20</sup> Pour une discussion de ce point dans le cadre du financement de la santé au Canada, voir Lazar, Harvey, France St-Hilaire et Jean-François Tremblay, «Federal health care funding: toward a new fiscal pact», dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 189-248.



Si l'écart fiscal optimal varie d'une province à l'autre, sans une répartition verticale de l'espace fiscal asymétrique entre les provinces, il y aura nécessairement un déséquilibre fiscal dans certaines provinces, bien que la direction du déséquilibre fiscal pourrait être différente d'une province à l'autre. En fait, il peut très bien y avoir, simultanément, un déséquilibre fiscal vertical négatif, là où l'écart fiscal optimal est relativement grand, et un déséquilibre positif, là où l'écart optimal est relativement faible. Si tel est le cas, une solution symétrique au déséquilibre fiscal risque éventuellement de devenir une source de tension entre les provinces.

Par contre, la mise en place d'arrangements fiscaux asymétriques soulève aussi un certain nombre d'interrogations. Par exemple, de quelle façon devrait-on adapter le système de péréquation si le niveau de décentralisation de la taxation varie d'une province à l'autre ? La formule actuelle de péréquation aurait tendance à désavantager les provinces récipiendaires de péréquation dont le niveau de décentralisation de la taxation serait plus prononcé. Qu'est-ce que signifierait alors l'obligation constitutionnelle du gouvernement fédéral de permettre à chaque province de fournir à ces citoyens des services de qualité comparable à des taux de taxation comparables dans un contexte de décentralisation asymétrique de la taxation ?

Sur le plan politique, on peut certainement se demander si un certain degré d'asymétrie dans les relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux favoriserait l'unité canadienne en introduisant un élément de flexibilité dans les arrangements fiscaux, ou mènerait plutôt à l'effritement du projet national canadien, pour lequel le rôle joué par le gouvernement fédéral en matière de politiques économiques et sociales est généralement considéré comme un élément primordial.

## **Bibliographie**

Banting, Keith. et Robin Boadway, «Defining the sharing community: the federal role in health care», dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 1-77.

Bird, Richard et Robert Ebel, «Subsidiarity, solidarity, and asymmetry», Université de Toronto, Rotman School of Management, *ITP Paper* 0509, 2005, 24 p.

Boadway, Robin, «The vertical fiscal gap: conceptions and misconceptions», Université Queen's, 2002, 26 p.

Boadway, Robin, « Should the Canadian federation be rebalanced? a memo for Paul Martin », Université Queen's, 2003, 15 p.

Boadway, Robin, Katherine Cuff et Maurice Marchand, «Equalization and the decentralization of revenue-raising in a federation», *Journal of public economic theory*, vol. 5, 2002, p. 201-228.

Boadway, Robin et Frank Flatters, «Efficiency and equalization payments in a federal system of government: a synthesis and extension of recent results», *Canadian journal of economics*, vol. 15, 1982, p. 613-633.

Boadway, Robin et Michael Keen, «Efficiency and the optimal direction for federal-state transfers», *International tax and public finance*, vol. 3, 1996, p. 137-155.

Boadway, Robin et Jean-François Tremblay, « A theory of fiscal imbalance », *FinanzArchiv*, vol. 62, 2006, p. 1-27.

Bordignon, Massimo, Paolo Manasse et Guido Tabellini, «Optimal regional redistribution under asymmetric information», *American economic review*, vol. 91, 2001, p. 709-723.

Conference Board of Canada, *Fiscal prospects for the federal and provincial/territorial governments*, Ottawa, 2004, 33 p.

Dahlby, Bev, «Dealing with the fiscal imbalances: vertical, horizontal, and structural», Institut C.D. Howe, document de travail, 2005, 35 p.

Dahlby, Bev et Sam Wilson, «Fiscal capacity, tax effort and optimal equalization grants», *Canadian journal of economics*, vol. 27, 1994, p. 657-672.

Dahlby, Bev et Sam Wilson, « Vertical fiscal externalities in a federation », *Journal of public economics*, vol. 87, 2003, p. 917-930.

Johnson, William, « Income redistribution in a federal system », *American economic review*, vol. 78, 1988, p. 570-573.

Keen, Michael, « Vertical tax externalities in the theory of fiscal federalism », *International Monetary Fund staff papers*, vol. 45, 1998, p. 454-485.

Keen, Michael et Christos Kotsogiannis, « Does federalism lead to excessively high taxes? », *American economic review*, vol. 92, 2002, p. 363-370.

Lazar, Harvey, France St-Hilaire et Jean-François Tremblay, « Vertical fiscal imbalance: myth or reality? », dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 135-187.

Lazar, Harvey, France St-Hilaire et Jean-François Tremblay, « Federal health care funding: toward a new fiscal pact », dans Harvey Lazar et France St-Hilaire (dir.), *Money, politics and health care*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 2004, p. 189-248.

Lockwood, Ben, « Inter-regional insurance », *Journal of public economics*, vol. 72, 1999, p. 1-37.

Matier, Chris, Lisa Wu et Harriet Jackson, « Analysing vertical fiscal imbalance in a framework of fiscal sustainability », Finances Canada, document de travail, n° 2001-23, 2001, 32 p.

Oates, Wallace, *Fiscal federalism*, New York, Harcourt, Brace & Jovanovich, 1972, 256 p.

Persson, Torsten et Guido Tabellini, « Federal fiscal constitutions: risk sharing and redistribution », *Journal of political economy*, vol. 104, 1996, p. 979-1009.

Poschmann, Finn et Stephen Tapp, « Squeezing gaps shut: responsible reforms to federal-provincial fiscal relations », Institut C.D. Howe, *Commentary*, no. 225, 2005, 23 p.

Smart, Michael, « Federal transfers: principles, practice, and prospects », Institut C.D. Howe, document de travail, 2005, 12 p.

Tiebout, Charles, « A pure theory of local expenditures », *Journal of political economy*, vol. 64, 1956, p. 416-424.